

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 02 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, PINGUET, BUVAT, LABREURE, Mmes PARISSÉ, PIQUANDET et WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme LEMARTINET.

Monsieur MAGNIN a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Comptes de gestion (commune, CCAS) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion ci-dessus pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par la Trésorerie de Montmarault, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Comptes administratifs (commune, CCAS) :

Le maire étant sorti, c'est sous la présidence du 1^{er} adjoint, que le conseil municipal adopte à l'unanimité les Comptes Administratif 2018

CCAS : Il présente un excédent global de fonctionnement de 4 436,65 €.

Commune : Il présente un excédent global de fonctionnement de 162 690,29 € et un excédent global d'investissement de 208 083,60 €, hors restes à réaliser.

Affectation des résultats 2018 :

Les sommes suivantes sont affectées :

- 156 297,40 € à l'article 1068 (recette d'investissement)
- 10 829,54 € à l'article 002 (recette de fonctionnement)
- 208 083,60 € (recette d'investissement).

Vote de subventions :

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions, vote des subventions à diverses associations, principalement communales. En raison de la baisse des ressources budgétaires, d'autres aides, habituellement accordées, ont été supprimées. Des courriers seront adressés aux associations pour expliquer cette décision.

Taux des taxes directes locales 2019 :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 20,60 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32,85 %

Budget primitif 2019 :

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2019, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 826 344 € pour le fonctionnement et 1 126 185 € pour l'investissement.

Vente de ferraille :

Le conseil municipal fixe à 140 € le prix de la tonne de la ferraille, qui était stockée au centre technique municipal.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses.

- Une augmentation des loyers des appartements communaux aura lieu cette année au 1^{er} juillet.
- Une réunion de la commission « Sports, loisirs, animation et jeunesse » est fixée au jeudi 18 avril à 18 heures 30, à la mairie.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.